

Image not found or type unknown



Réévaluation pension alimentaire

Par **laquittiere**, le **19/09/2013** à **22:48**

Bonjour, mon fils de 21 ans vient de déposer une requête auprès du TGI afin d'obtenir une réévaluation (près du double) de la pension alimentaire qui lui est versée. Il ne fournit aucun document relatif à sa situation et déclare n'avoir aucun revenu. Or, il est très prolixe sur internet et, je découvre que (nous ne nous voyons plus), après son BTS, il intègre une école de commerce en alternance (contrat d'apprentissage). Le site de l'école mentionne de plus que les apprentis ont le statut de salarié et perçoivent un salaire (53% du smic brut au minimum). Il indique également le nom de son entreprise d'accueil (une grande entreprise européenne). Je découvre également qu'il ne se prive de rien et est assez festif (vacances sur la cote d'Azur, photos de cocktails ou plats dans des restaurants...). Que faire dans ce cas ? Comment l'obliger à déclarer au juge ce qu'il perçoit ? Merci pour votre aide.